

NE L'INQUIÉTEZ PAS  
PLUS LONGTEMPS...

... DÉCLAREZ  
VOTRE  
CHIEN !



**Redevance sur les chiens**

**Fourrière municipale - Tél. : 28 46 03**



# 1 chien pour 2 Nouméens

40.000 chiens vivent à Nouméa. La présence nombreuse de ces "chiens-citadins" nécessite une surveillance et occasionne une dépense.

## La fourrière municipale au service des Nouméens

Une présence sur le terrain de 05h00 à 19h00 et des surveillances de nuit : la fourrière municipale emmène les animaux fauteurs de troubles et intervient pour réguler et limiter les nuisances sonores

### Un coût

La mairie de Nouméa garantit ce service public et en supporte la gestion. Ainsi, la collectivité demande aux propriétaires de chiens une contribution sous forme d'une taxe annuelle de **1.800 F par chien**.

Avant le 31 mars, celle-ci doit être acquittée auprès de la fourrière municipale (à Tindu, après la cité et l'école - Tél. : 28 46 03 aux heures ouvrables 08h00 à 16h00) ou à l'accueil de l'Hôtel de Ville).

### Chiens perdus ou chiens trouvés

**Quoi faire ?** Lorsque vous perdez ou trouvez un chien, téléphonez à la fourrière au 28.46.03 entre 08h00 à 16h00. En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message.

**Le tatouage** n'est pas obligatoire, mais c'est le moyen le plus efficace pour retrouver votre compagnon.